

**Retraités**

à l'appel de Cgt, Fo, Cftc, Cfe-Cgc, Fsu, Solidaires, Fgr-Fp, Lsr, Unrpa

## les Retraité-es continuent

avec une exigence: obtenir sans attendre une loi de finances rectificative

- ◆ annulant la hausse de la CSG, et le gel des pensions
- ◆ et inscrivant leur revalorisation

**Édito**

### Manifestations exceptionnelles le 15 mars,

cartes de vœux, lettres au Président, témoignages dans les médias, délégations auprès de parlementaires, distributions de tracts: le Président ne s'attendait manifestement pas à une expression si forte de la colère des retraité-es. S'il recevait leurs organisations il en saurait davantage!

**Le gouvernement a dû toutefois faire un geste** en annonçant un ajustement, en 2019, pour 0,6% des retraité-es au revenu fiscal de référence proche du seuil retenu pour l'augmentation de la CSG. Mais c'est bien peu. Avec leur remise d'impôts de 5Mds, les gros revenus boursiers ne sont pas suffisamment "nantis" pour contribuer à la solidarité nationale...

**Remercier les retraité-es de "leurs efforts" relevait de la provocation** de la part d'un président qui les appauvrit tout en creusant les déficits publics par sa politique fiscale et en travaillant à détruire

les richesses que représentent la protection sociale, les services publics et les droits conquis.

**Le président assume? Les retraité-es continuent.** L'invitation à la patience est un leurre. Au fil des mois, les pertes sur les pensions s'accroissent.

**Ce que la Loi de Financement de la Sécurité Sociale a fait (hausse de la CSG et gel des pensions), une loi de finances rectificative peut le défaire, bien avant la fin de l'année.**

Tel est l'objectif pour lequel le groupe des 9 appelle à se mobiliser. Il est conforme à la

justice et à la cohésion sociales. Il faut donc continuer à faire entendre la colère des retraité-es et leur exigence. La volonté de passer en force doit trouver ses limites.

**Dans un premier temps, la pétition jointe** permet de collecter les signatures des syndiqué-es

- ◆ soit dans sa version papier retournée au S3 avec l'enveloppe T
- ◆ soit en ligne sur le site <http://www.retraiteencolere.fr/> (lien activé sur le site du S3)

**Mais elle doit bien sûr s'étendre au-delà** de nos rangs. Vous pouvez la faire signer autour de vous, en soutenir le contenu auprès d'un ou de médias, de votre député-e etc. Elle donnera lieu aussi à des initiatives dans les départements (collectes sur des lieux publics, délégations, interventions auprès des médias locaux...).

**Le nombre de signatures**, papier ou en ligne, enregistré au fil des semaines doit servir de support aux initiatives prises à différents niveaux auprès des pouvoirs publics. L'objectif est bien d'être massivement présents pour faire plier les décideurs et ce jusqu'au 14 juin.

**Dans un deuxième temps, une journée nationale de manifestations est annoncée pour le Jeudi 14 juin.** Plusieurs médias s'en sont déjà faits l'écho. Pour la Région Parisienne, on peut s'attendre à une manifestation à Paris.

**Si les retraité-es** sont particulièrement mobilisé-es aujourd'hui sur la défense du pouvoir d'achat, ils n'en oublient pas leurs autres revendications qui les rendent totalement solidaires des luttes menées pour défendre la justice sociale, la solidarité, le respect des conquêtes sociales, des valeurs de l'humanisme et de la démocratie.

Martine Beauju-Barlier

SNES Versailles Infos - N° de Commission Paritaire 1122S05547 - N° ISSN 1291-5246 - Hebdomadaire - Prix de vente 2 euros - Abonnement 12 euros - Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 01 41 24 80 56 - Directrice de publication Marie Chardonnet - Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES - 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX

### SOMMAIRE

- 1) Éditorial page 1
- 2) Pourquoi défendre le statut de la Fonction publique page 2
- 3) rien ne va plus page 3
- 4) financement de la perte d'autonomie page 4
- 5) Le Gouvernement sa majorité présidentielle n'ont rien compris à la colère des retraité-es page 5

# Pourquoi défendre le statut de la Fonction Publique

**Années trente, crise économique.** Par des décrets-lois, Doumergue et Laval réduisent traitements et retraites des fonctionnaires suite à la colère de groupes de pression économique. Certains en rêvent encore et à voix haute...

De tout temps les fonctionnaires ont été considérés comme privilégiés et responsables des difficultés économiques et sociales du pays. Et pourtant, les français réaffirment lors d'enquêtes d'opinion leur attachement à la fonction publique.

**Quelle est donc cette fonction publique?** Son existence liée à l'intérêt général et au service public est essentielle au pacte républicain. L'intérêt général, c'est ce qui fonde en droit les relations de l'état et de la société. Il va permettre de dépasser les communautarismes, les corporatismes, les antagonismes de classe, les conflits de générations...

**C'est au service public** que reviennent les missions d'intérêt général, régi entre autres par les principes d'égalité et de continuité. Il n'y a pas de notion de rentabilité: son coût doit être couvert non par les prix mais par l'impôt. Ce service public est assuré majoritairement par les agents de la fonction publique.

**Le 19 octobre 1946 est adoptée à l'unanimité la loi portant sur le statut des fonctionnaires.** Nommé dans un emploi permanent, le fonctionnaire est titularisé dans un grade de la hiérarchie administrative. Sa rémunération ne peut être inférieure à 120% du minimum vital.

**Égalité** des sexes et droit syndical sont affirmés. Le recrutement se fait par concours et l'administration se doit de protéger ses agents. Des régimes spéciaux de sécurité sociale et de retraite sont prévus.

**En 1983 une loi fédère sous un même statut général** les trois versants de la fonction publique (d'état, territoriale, hospitalière) et place sous la protection de la loi 4,5 millions de salariés soit un cinquième de la population

active.

**Ce statut toujours en vigueur a fait le choix d'une fonction publique de carrière et non d'emploi:** le grade appartient au fonctionnaire et non à l'emploi. Si l'emploi disparaît, l'agent conserve le grade.

**Ce statut est fondé sur des principes** qui se traduisent par des normes juridiques: principes d'égalité (recrutement par concours, traitement, hommes femmes), d'indépendance (protection contre des pressions, garantie de l'emploi sur l'ensemble de la carrière), de responsabilité.

**Il s'agit d'un fonctionnaire citoyen** disposant de la plénitude des droits du citoyen pour exercer ses tâches et non restreint dans ses initiatives. Il n'y a pas dans le statut d'obligation de réserve ou de devoir d'obéissance. Les tentatives récentes de rajouter des valeurs (impartialité, neutralité...), notions très vagues et difficiles à interpréter, sont inutiles puisque implicites aux principes fondateurs. Mais elles peuvent servir au supérieur hiérarchique à l'encontre de ses subordonnés.

**Depuis 1983, la loi a subi de nombreuses modifications** touchant préférentiellement les dispositions relatives aux droits et faisant tendre le statut vers une fonction publique d'emploi et un salariat privé.

**Le modèle français** a pourtant fait ses preuves lors de la crise financière grâce au rôle d'amortisseur social de la fonction publique avec l'emploi garanti de ses agents, leur protection sociale et leur retraite dépendant de régimes spéciaux. Imaginer que de meilleures garanties pour le fonctionnaire freineraient les initiatives et que la précarité les encouragerait est une ineptie!

**La résistance des fédérations de fonctionnaires,** dans laquelle la FSU joue un rôle important, porte la défense d'un modèle social menacé. Les 9 fédérations de fonctionnaires (l'UNSA et la CFDT ayant rejoint le mouvement) appellent à une nouvelle mobilisation le 22 mai.

Anne-Marie Roussel

## Des travailleurs sans papier et des agents hospitaliers nous le prouvent: on peut gagner!

**Dans l'intérim,** la collecte des déchets, la restauration industrielle, la livraison, la logistique, les employeurs n'hésitent pas à recourir à une main-d'œuvre en situation irrégulière car plus facilement exploitable. Le 12 février débutait une grève avec occupation dans 6 entreprises d'Île-de-France par des travailleurs sans papier dans l'objectif d'obtenir les documents nécessaires à leur régularisation: attestation d'identité et formulaire assurant qu'ils étaient ou allaient être embauchés.

**Trente-neuf jours plus tard,** dans le contexte nauséabond du projet de loi «immigration et asile», c'est la victoire pour 160 travailleurs qui ont obtenu gain de cause auprès de leur entreprise et de la préfecture de Paris qui devrait s'engager dans une procédure de régularisation.

**Mi-janvier, à l'hôpital de Longjumeau,** les personnels des blocs opératoires se mettent en grève. Au bout de 27 jours ils obtiennent les primes demandées, les personnels supplémentaires, une formation et le paiement des jours de grève...

Alors comme eux, continuons nos combats!

Anne-Marie Roussel Alain Veysset

# Rien ne va plus.....

**Aujourd'hui la SNCF**, très bientôt la Française des jeux, bientôt Engie, l'Aéroport de Paris, le parc hydroélectrique.... Perspective d'abandon voire de privatisation des missions publiques dans le projet de réforme de la FP... **Tous en marche vers la concurrence?**

**Pour le transport collectif**, la discussion de fond aurait dû s'établir ainsi : comment assurer un service de transport pérenne de qualité, abordable et remplissant des garanties pour la sécurité des passagers / la régularité des lignes / le désenclavement des régions / l'environnement...

**Que fait le gouvernement ?** Il annonce qu' « il y a urgence à avancer » et pour cela : fin du statut des cheminots / Ouverture à la concurrence / Chantage et imprécisions sur la dette / Volonté de passer en force. Et pour quelles améliorations pour l'entreprise et les usagers? On l'ignore...

**Le gouvernement** refuse de reconnaître que la dette est une dette d'État. Il en rend responsables les cheminots et leur statut en masquant que ce sont des grands travaux (TGV) commandés par les différents gouvernements qui l'ont créée.

**Le gouvernement** annonce aussi que cette réforme est souhaitée par la Commission Européenne dont les orientations sont d'ailleurs définies par les états membres de l'UE. Mais il oublie que le 4 bis de l'article 5 du 4ème paquet ferroviaire permet à un Etat de garder un Service Public.

## **Cheminots solidarité**

**Les cheminots sont engagés dans une lutte longue** pour sauver le service public et le statut qui lui est lié. L'issue en est cruciale pour eux et pour tous les usagers. Elle pèsera aussi sur l'avenir des prochaines réformes annoncées.

**La solidarité financière** est toujours possible auprès des organisations syndicales ou sur le site de l'appel des intellectuels ([www.leetchi.com/fr/Cagnotte/31978353/a8](http://www.leetchi.com/fr/Cagnotte/31978353/a8)) si celui-ci est toujours actif

**Aujourd'hui c'est la politique de la concurrence** « libre et non faussée » qui oriente l'économie. François Ruffin a compté 84 fois le mot « concurrence » dans le projet gouvernemental contre 0 fois les mots « climat » « réchauffement » « biodiversité » « projet de société ».

## **La concurrence, quel mot magique !!!**

Elle existe déjà pour la SNCF :

Le fret a été ouvert en 2006. On connaît les dégâts. 88% du transport s'effectue par la route. Sur le territoire : création des cars « Macron », de Blablacar...

**La concurrence** existe aussi dans d'autres secteurs :

En 1997, l'Etat privatise France Télécom qui devient Orange. Aujourd'hui une grande partie du territoire est encore mal desservie. L'accord « historique » du 14 janvier 2018 devrait améliorer la situation dans les 3 ans. En contre partie, l'état renonce à 3 milliards de recette ! A part ça l'état ne débourse rien ! Les plaintes des clients envers les opérateurs sont en augmentation...

**En 2005, l'entreprise publique EDF-GDF** est éclatée en de nombreuses sociétés et partiellement privatisée. Depuis l'électricité a augmenté de 30% et le gaz de 80% mais ce n'est pas suffisant et Engie est en ligne de mire.

**Autre sujet d'inquiétude ;** le début de la privatisation du parc hydraulique (150 barrages sur 400) qui représente 12 % de la production électrique et 70 % de l'électricité renouvelable. « les barrages sont amortis... Tout ce qui est produit n'est que bénéfice. Une véritable poule aux oeufs d'or pour les repreneurs » explique un responsable CGT.

**L'entreprise technologique américaine Uber** est la parfaite entreprise de la libre concurrence. Elle fait baisser les prix mais on en sait le coût pour les chauffeurs. Quant à l'entreprise, elle fraude légalement le fisc.

**Les problèmes de fond**, les projets de société ne sont jamais abordés. On brade au nom d'une "modernisation" néolibérale qui ne dit pas son nom. Il faut aller vite pour casser les services publics et les garanties statutaires.

**Vraiment rien ne va plus. C'est bien pourquoi les salarié-es se mobilisent.**

Martine Canal

# Financement de la perte d'autonomie: vigilance!

**Le scandale** qu'ont fait éclater les personnels des EHPAD sur leurs conditions et les conséquences sur les résident-es a contraint E. Macron à sortir de son mutisme. Mais de manière tactique - et insultante pour les personnels - il déplace le débat en le faisant porter sur le financement de la perte d'autonomie. Vaste sujet tant les besoins sont considérables, estimés à 10 Milliards pour l'aide au maintien à domicile, la vie en EHPAD, la baisse des restes à charge.

**Actuellement ce financement repose exclusivement sur les salarié-es et les retraité-es.** "La journée de solidarité" (Contribution de Solidarité pour l'Autonomie de 0,3% depuis 2004) devrait rapporter 2,4 Milliards.

**Depuis 2013**, au nom d'une prétendue équité en rupture de fait avec les principes de la solidarité nationale, les retraité-es imposables sont taxé-es de 0,3% (CASA): 765 millions cette année. On est donc loin du compte et pour les sommes collectées et pour les acteurs mis à contribution.

**Or que propose E. Macron?** Le chantre de l'augmentation du pouvoir d'achat "n'est pas opposé" à "une deuxième journée de solidarité" pour les salarié-es! "Provocation inacceptable" ripostent à juste titre les personnels des EHPAD.

Ajoutons que la mesure aurait aussi des conséquences pour les retraité-es. L'idée d'un 5<sup>ème</sup> risque est lancée sans rien sur son financement. Quant au recours aux assurances privées, la piste est évoquée par A. Buzyn qui ajoute toutefois qu'"elle n'a pas sa préférence", ce qui est loin d'être une garantie.

**Les pistes avancées ont de quoi inquiéter** en situant dans la même logique de refus de la solidarité nationale. Pour un président qui se veut sans tabous, les dizaines de milliards engloutis par les exonérations de cotisations patronales, l'évasion fiscale, les 5 Mds de cadeaux fiscaux aux gros revenus boursiers etc sont des questions bien verrouillées.

**Se profile** aussi le projet d'une complémentaire-dépendance évoqué le 3 mars par T. Beudet, président de la Mutualité Française.

**L'enjeu de société que représente le financement de la perte d'autonomie nécessite de toutes autres mesures.**

Le Conseil Economique, Social et Environnemental vient de se prononcer pour l'ouverture "sans tarder d' un large débat public sur les sources de financement de la prise en charge collective de la perte d'autonomie". C'est une urgence largement partagée.

**Le groupe des 9 organisations de retraité-es avance des propositions offensives**, déjà portées par le SNES et la FSU. Il revendique un nouveau droit à compensation de la perte d'autonomie ouvert à tou-te-s, sans discrimination par l'âge, à domicile ou en établissement incluant:

- ◆ **L'élaboration** d'un plan d'aide de services et de prestations défini en concertation avec les proches, les professionnels et la personne, après un bilan de ses capacités et de son contexte de vie et pris en charge à 100% dans le cadre de l'Assurance Maladie de la Sécurité Sociale.
- ◆ **La mise en place** d'un vaste service public offrant sur tout le territoire national des services de qualité, avec des personnels à temps plein, formés, qualifiés et reconnus socialement, bénéficiant d'un niveau de rémunération attractif et de garanties collectives
- ◆ **L'instauration** de critères nationaux et d'un tarif plancher ne pénalisant ni les salarié-es ni les usagers

**La reconnaissance** des retraité-es, de leurs organisations syndicales dans des instances de concertation complète ces propositions.

**Pour le SNES-FSU**, ces revendications participent de l'ambition de reconquérir la Sécu à 100% réaffirmée au congrès de Rennes. C'est une bataille à mener ensemble, actifs et retraités, pour une société solidaire et plus juste à laquelle rien ne fera renoncer.

*Dominique Oger-Cukierman*

*Martine Beaulu-Barlier*